



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 18
Procurations : 03

Séance du 28 janvier 2022

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Arny EYERMANN, Béatrice TREIL, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Lionel JAY, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Eric MASSON, Frédéric MULLER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM.

Frédéric JUNG a donné procuration de vote à Mme Sabrina RITTER
Barbara NEUNREUTHER « « à M. Jérémy OHLMANN
Corinne ROEHLLY « « à Mme Pia JUNGER
Laurence ANCKENMANN et Didier KNIPPER.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021
3. Communications diverses
4. Droits de préemption urbain
5. Extension de l'atelier communal : attribution du marché
6. Maison située au 37, Rue Ste Maison : remise en location
7. Cimetière communal :
 - ▶ révision des tarifs existants
 - ▶ cavurnes : tarifs à fixer

Divers

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121.5 du C.G.C.T., M. le Maire propose Mme Pia JUNGER, conseillère municipale, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal valide la proposition *à l'unanimité*.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du 17 décembre 2021

M. le Maire soumet, à l'approbation des membres, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2021.

Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est adopté ***avec 20 VOIX POUR
et 1 ABSTENTION.***

3. Communications diverses

Pierre GROSS

- 06/01/22 Réunion de chantier Antenne Hoerd
Commission PLU
- 12/01/22 Aménagement Foncier Environnement
- 13/01/22 CCBZ + Centre de Gestion : Ecole de Musique Intercommunale
- 17/01/22 ONF M. Laurent ULRICH avec MM. JOACHIM et TREIL
- 19/01/22 Mairie de Brumath M. JEUCH → Piste cyclable entre Geudertheim et Brumath
- 21/01/22 Réunion avec M. ARTH KS → travaux d'extension de l'atelier communal
- 24/01/22 Réunion SOBECA
- 25/01/22 Commission bâtiments-biens communaux-cimetière
Commission forêt et environnement
- 27/01/22 CCAS
Association Foncière

Réunion de Chantier chaque lundi
Réunion Municipalité – semaine paire

Agenda

- 03/02/22 Commission révision du PLU
- 03/02/22 pause « casse-croûte » - chantier école maternelle
- 04/02/22 Commission des finances
- 14/02/22 Réception des travaux > école et périscolaire « maternelle »

- 16/02/22 commission/sécurité > école et périscolaire « maternelle »
- 18-19/02/22 déménagement de l'école maternelle
- 22/02/22 CME à 18h
Commission vie scolaire – enfance - jeunesse à 19h30
- 04/03/22 Conseil Municipal

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS ENTRE LE 17/12/2021 ET LE 28/01/2022

N° d'enregistrement	Demandeur	Terrain	Nature de la construction/des travaux	Accordé le
PC 067 156 21 R0022	M. SARLAT Bruno 5 rue du coteau 67170 GEUDERTHEIM	Idem	Construction d'un garage	21/01/2022

4. Droits de préemption urbain

M. le Maire informe le Conseil Municipal conformément à la délibération du 5 juin 2020 des déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

Ordre	Situation du patrimoine	Références cadastrales	Superficie
01	11, rue des sureaux	section 45 – 461/114	3,12 ares

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **prend acte** des déclarations d'intention d'aliéner ci-dessus.

5. Extension de l'atelier communal : attribution de marché

M. le Maire rappelle que le permis de construire lié à l'extension de l'atelier communal a été délivré le 1^{er} juillet 2021.

Plusieurs devis ont été sollicités et l'offre la plus avantageuse émane de la sté KS Construction de Bischheim, se chiffrant à 79 989,46 euros H.T..

Les travaux comprennent :

- ▶ l'extension de l'atelier communal
- ▶ un local dédié au stockage et garage de véhicules en construction mixte métal/béton
- ▶ l'agrandissement du parking existant accessible depuis la rue de la paix de 3 places dont une PMR – le parking ainsi réaménagé recevra 13 places.

M. le Maire précise que la DETR 2022 a été introduite auprès des services de l'Etat pour la partie « *extension de l'atelier communal* ».

Il demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer le devis d'un montant total de 79 989,46 Euros H.T. transmis par la sté KS Construction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **émet un avis favorable** à retenir la sté KS Construction, dont le devis est de 79 989,46 Euros H.T.

* **autorise M. le Maire** à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

6. Maison située au 37, Rue Ste Maison : remise en location

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le docteur Jérémie LORENTZ occupait le local situé au 37, Rue ste maison depuis 1^{er} septembre 2017 et qu'il a mis fin au bail avec effet au 31 janvier 2022.

Les locaux peuvent être reloués en l'état.

Puis, M. le Maire informe que plusieurs personnes se sont manifestées pour une occupation du local à la journée (divers services à la personne) ; ces personnes pourraient se partager le bien à tour de rôle en ayant prédéfini leur journée d'occupation.

Aussi, afin de finaliser, une telle location, il invite le Conseil Municipal à fixer le montant du loyer à la journée pour 52 semaines/an et l'autoriser à signer le bail et tous les documents y afférents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

- * **de fixer** le montant du loyer à la journée à 25 € pour 52 semaines/an, hors charges locatives à compter du 1^{er} février 2022
- * **précise qu'**un décompte des charges sera réalisé en fin de chaque année (eau, énergie électrique, ordures ménagères) et que les charges seront réparties entre les différents occupants au prorata des jours d'occupation.
- * **dit que la Commune** met à disposition gracieusement du mobilier et un peu de décoration (fauteuils, tables et bureau)
- * **d'autoriser M. le Maire** à signer le bail et tous les documents y afférents.
- * **précise également** que si une personne souhaitait occuper le local à temps plein (demande priorisée), il serait mis fin aux occupations journalières.
- * **charge le responsable** de la commission « *communication et information* » de publier un message de location du local auprès de personnel (podologue, psychologue, ...) afin de trouver d'éventuels locataires à la journée.

ADOpte A L'UNANIMITE

**Mme Pascale MEYER, personnellement intéressée par cette location,
a quitté la salle pendant une partie des débats et au moment du vote.**

7. Cimetière communal :

- ▶ **révision des tarifs existants**
- ▶ **cavernes : tarifs à fixer**

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les tarifs actuels des concessions sont les suivants :

	Tarifs actuels
Tombe simple 15 ans	75 €
Tombe double 15 ans	150 €
Columbarium 15 ans	501 €
Jardin du souvenir	///

Puis, il informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de rajouter la tarification des cavernes, nouvellement mises en place au cimetière communal et propose les tarifs suivants :

Cavurne 15 ans	///	1 200 €
Renouvellement Cavurne 15 ans	///	600 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **d é c i d e** :

* *de maintenir* les tarifs des concessions de tombes

* *de fixer*, à compter du 1^{er} février 2022, les tarifs comme ci-après :

	Tarifs actuels	Tarifs à compter du 01.02.2022
Tombe simple 15 ans	75 €	75 €
Tombe double 15 ans	150 €	150 €
Columbarium 15 ans	501 €	600 €
Renouvellement columbarium 15 ans	///	300 €
Jardin du souvenir	///	///
Cavurne 15 ans	///	1 200 €
Renouvellement Cavurne 15 ans	///	600 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 28 janvier 2022
Le Maire





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE GEUDERTHEIM
ARRONDISSEMENT DE HAGUENAU-WISSEMBOURG

Nombre de membres élus : 23
Conseillers en fonction : 23
Conseillers présents : 18
Procurations : 03

Séance du 28 janvier 2022

**Extrait du Procès-verbal des délibérations de la Commune de GEUDERTHEIM
sous la Présidence de Monsieur Pierre GROSS, Maire**

Présents : MM. Yves OHLMANN, Marianne PETER, Jean-Luc JOACHIM, Arny EYERMANN, Béatrice TREIL, Nathalie BOUTINAUD, Yoan HEITZ, Stéphanie HENCHES, Lionel JAY, Pia JUNGER, Pascale MEYER, Eric MASSON, Frédéric MULLER, Jérémy OHLMANN, Sabrina RITTER, Martine SCHWACH, Michel URBAN

Membres absents excusés : MM.

Frédéric JUNG	a donné procuration de vote	à Mme Sabrina RITTER
Barbara NEUNREUTHER	«	« à M. Jérémy OHLMANN
Corinne ROEHLLY	«	« à Mme Pia JUNGER

Laurence ANCKENMANN et Didier KNIPPER.

Divers

M. J-Pierre LECUIVRE, trésorier principal, rejoindra la trésorerie de Sélestat à compter du 1^{er} mars 2022. Le centre des finances publiques de Brumath fermera définitivement ses portes à partir du 1^{er} septembre 2022 et la commune de Geudertheim dépendra de celui de Haguenau.

La société immobilière Habitat de l'III déposera prochainement une demande de permis modificatif lié au « *local poubelles* » de la résidence « *Côté village* » située au 47 rue du Général de Gaulle.

Des travaux des berges de la Zorn engagés par la CCBZ et le SDEA viennent de démarrer...

Pour extrait conforme,
Geudertheim, le 28 janvier 2022
Le Maire

